L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CE.
No. 92, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 3 FEVRIER 1843.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.

Le dernier coup de vent qui nous a été fatal, doit avoir de désastreux effets. *Le Southerner* est arrivé hier dans une triste condition; ce bateau a été poussé à soixante milles en mer, et il lui a fallu jeter à la mer une portion de sa cargaison et de se servir de son mobilier en guise de bois de chauffage. Il a en outre perdu son gouvernail. *Le Southerner* a rencontré le *Créole* remorqué vers Balize, à peu de distance de Pascagoula. Ce dernier bateau allait très lentement; attendu qu'il avait brisé l'axe d'une de ses roues. *La Fashion* s'est échoué dans le lac Borgne.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

Mobile, 1er. février 1843.

11 *heures du matin*.—Un vent du Nord très violent a régné durant les dix huit heures qui viennent de s'écouler, et c'est à cette cause qu'on attribue le retard qu'éprouve l'arrivée du bateau à vapeur *Créole*, à bord duquel est Henry Clay. Les préparatifs faits pour la réception sont réellement magnifiques; ce matin dès 9 heures la milice et les compagnies de pompiers, ainsi qu'un nombre considérable de citoyens, se sont rendus à la presse d'Hisbock, à environ un demi mille de la ville, où Henry Clay doit débarquer. Je crains qu'il n'arrive pas avant ce soir. On croit généralement que le Créole se sera échoué quelque part. La lune est superbe, mais le froid est très vif; la glace formée cette nuit avait un pouce d'épaisseur.

Midi.—Le Créole n'est point encore en vue. Le convoi de bateaux qui a quitté la ville ce matin pour former l'escorte, vient de revenir.

Midi et demi.—Le Créole est en vue. L.

DE LA LOI SUR LES JEUX.

Nous voyons avec le plus sincère regret que le comité spécial a rapporté le Bill présenté par M. Ratliff pour qu'il soit accordé des licences de maisons de jeu. Nous espérions bien qu'une loi de ce genre ne se représenterait plus devant la Législature; nous espérions bien que les procès-verbaux de la Chambre n'enregistreraient plus le souvenir d'une aussi triste mesure, le souvenir des discussions qu'elle doit soulever. Cette espèce de piraterie civile n'a-t-elle pas en effet été en quelque sorte mise hors de loi par les progrès de la morale publique? N'est-elle pas sortie à jamais du domaine de la législation? La seule action qui se puisse désormais exercer contre elle, c'est une repression pure et simple; une répression qui force le vice à se cacher et qui le soumette à des peines assez graves pour qu'elles contrebalancent efficacement l'attrait qu'il peut offrir. De cette façon la loi sanctionne la reprobation dont il est frappé par la morale publique, et c'est une garantie de plus ajoutée à celle qu'offre l'espèce de honte qui réjaillit en tout pays sur les joueurs de profession. Si la loi, au lieu de proscrire formellement le jeu, l'autorise; c'est une forte barrière de moins opposée à la passion; et celles qui restent encore s'affaiblissent naturellement par la perte de l'énergique appui que celle-ci leur prêtait. La morale et la loi doivent être, dans ce cas surtout, inséparables.

Nous savons bien que les partisans de la loi actuelle sont tout aussi ennemis du jeu que nous mêmes; nous savons bien que, comme nous, ils veulent autant que possible l'alliance de la loi et de la morale; mais ils s'abusent sur la portée et les résultats de la passion du jeu sous le régime actuel. Ils prétendent que cette passion doit s'exercer coûte que coûte et qu'on aura tout à gagner à la soumettre en quelque sorte à des règles fixes, tout en l'exploitant financièrement parlant. Nous n'insisterons pas sur le peu de moralité d'un pareil impôt; on nous ferait quelque réponse à la façon d'un certain empereur Romain, et nous aurions peu de chose à répondre. Mais nous rappelerons, comme nous l'avons déjà fait plus d'une fois dans ce journal, nous rappelerons l'immense inconvénient de la publicité légale des jeux. N'est-elle pas un attrait incessant à la passion naissante? N'offre-t-elle pas incessamment aux plus éloignés de la passion du jeu des idées irritantes et des tentations qu'un moment peut rendre fatales? La publicité légale des jeux recrute plus de joueurs que les jeux clandestins ne font de victimes! C'est à cela que doit songer le législateur.

Encore un désappointement!—Deux malles nous sont arrivées du Nord; mais elles ne nous ont pas apporté la moindre nouvelle du steamer du 4 janvier. L'avis de son arrivée à Boston, que nous avions emprunté à l'*Evening Express*, n'était qu'un faux bruit accueilli par ce journal. Qui sait si maintenant les nouvelles d'Europe ne sont pas remises à la semaine prochaine.

Ce matin, le nommé Joseph Adolphe, impliqué dans l'effraction du magasin de MM. Durand & Unzeau, le mois dernier, et qui s'était échappé deux ou trois jours après des mains de la police, a été arrêté aujourd'hui, sur la Levée, par l'officier de police Ferrari. [Courrier.]

Le *Courier and Enquirer* qui s'est fait le défenseur du commandant Mackenzie et qui n'aime pas Fenimore Cooper, et pour cause, prétend que le grand romancier est à New-York en ce moment dans l'intention d'écrire un pamphlet sur l'affaire du *Somers*, pamphlet dans lequel, dit le *Courier*, il aggravera de montre le commandant de ce navire. Fenimore Cooper a toujours, suivant le même journal, une rancune littéraire à satisfaire, et l'on sait ce que valent les rancunes littéraires de Walter Scott américain. M. Mackenzie est l'auteur d'une biographie du commodore Perry dans laquelle il fait justice de certaines allégations de M. Cooper dans son histoire de la marine. Indè iræ!

M. Tyler et M. Calhoun.—Il est probable que sous peu de jours les organes de l'administration ne ménageront pas plus M. Calhoun qu'ils ne ménagent M. Van Buren. Un correspondant qui écrit de New-York au Madisonian et que l'on croit employé à la poste de cette ville, le même auquel on doit une certaine lettre à M. Wickliffe, indique aussi la conduite que doivent adopter les locofocos, et porte en passant une légère atteinte à M. Calhoun:

"Les partisans de l'Exécutif augmentent rapidement au Nord. Pour assurer le complet et triomphant succès de l'administration, et par suite la réélection du Président, il ne faut plus qu'une chose, c'est-à-dire une puissante organisation. "Organisation, promptitude et force," tel doit être le mot d'ordre du parti à cet égard. Tout homme de ce parti doit songer que le moment de faire son devoir est arrivé. Il ne faut point de ces mous rangs d'amis tièdes. Tout homme qui n'est pas corps et âme dévoué à l'administration est l'adversaire et doit être traité en conséquence.

"M. Calhoun doit, assure-t-on, visiter New-York immédiatement après le 4 mars. Tout en étant fort honoré de l'honneur de lui offrir l'hospitalité et de rendre hommage à son mérite, nous doutons que ce voyage au Nord soit [illegible] profitable à sa fortune."

Cette insinuation mène tout droit à une rupture, surtout si on la rapproche du principe que pose l'écrivain. "Tout homme qui n'est pas corps et âme dévoué à l'administration, en est l'adversaire et doit être traité en conséquence." Comme on voit la faction des "infiniment petits" est comme tous les sectaires passés, présents et futurs; elle proclame l'intolérance en matière politique; elle ravive le vieux mot de fanatiques religieux: "Tout ce qui n'est pas pour nous, est contre nous." C'est de la proscription administrative à l'ordre du jour.

Extra Session.—On lit dans le *Patriot* de Baltimore:—"Une lettre de Washington annonce que le cabinet a eu le 21 dans la soirée une réunion dans laquelle a été discutée la nécessité d'une session extraordinaire. On pense qu'il a été décidé qu'elle aurait lieu.

INTERIEUR.

Congrès.—Dans la séance du 23 janvier, le Sénat s'est occupé du bill qui accorde un délai à la Compagnie du Chemin de Fer de Petersbourg, pour qu'elle puisse remplir ses engagements et de celui qui est relatif à la colonisation de l'Orégon. Le premier de ces bills est adopté. La discussion du second est loin d'être terminée.

Dans la séance du même jour, la principale affaire de la Chambre a été la discussion de la résolution du comité des voies et moyens qui repousse le projet d'Echiquier. M. Fillmore a saisi cette occasion pour protester contre une allégation de l'*Union* et de l'*Express* de New York. Ces deux journaux prétendaient que les whigs avaient reçu de M. Clay l'ordre de voter contre tout ce qui ressemblerait à un Echiquier. M. Fillmore a jugé bon de relever de pareilles accusations, surtout lorsqu'elles émanent de pareilles autorités.

Le 24, le Sénat n'a pas fait grand'chose; la discussion du bill sur la colonisation de l'Orégon a continué sans avancer beaucoup. A la Chambre, celle de l'Echiquier a donné à M. Cushing l'occasion d'adresser un long discours commencé la veille. M. Cushing voudrait faire du Congrès ce qu'essaye quelques journaux dans le public: il voudrait persuader que le parti Tyler a quelque consistance, dans l'espoir d'y rallier quelques whigs douteux ou quelques locofocos qui s'ennuient dans les rangs des Van Burenistes ou des Calhounistes.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

New-York, 20 janvier 1843.

La seule chose que j'ai à vous signaler, c'est le temps extraordinaire qu'il fait ici: durant toute la semaine qui vient de s'écouler, on aurait pu se croire en été, tant l'air était doux et le soleil brillant. C'est une chose si extraordinaire parmi nous, au mois de janvier que tout le monde en fait la remarque. Le vent a constamment soufflé au Sud-Ouest, et les disciples de M. Espy prédisent un violent orage attendu que l'équilibre de l'atmosphère est rompu. Je vous annoncerai que je ne suis point ce qu'ils entendent par là.

Je suis fort désappointé de n'avoir pas l'avantage de voyer aujourd'hui les nouvelles d'Europe sur lesquelles nous comptions dès hier. Les bateaux de Boston sont arrivés, mais sans ces nouvelles. L'avis publié par l'*Express* était prématuré.

Vous avez lu sans doute avec intérêt les séances de la Cour d'Enquête dans l'affaire du commandant MacKenzie; et j'ai le regret de vous apprendre que la petite presse a si bien fait ici qu'elle a réussi à créer dans une certaine classe de la population des sentiments très peu favorables à cet officier. Pour se faire une juste idée de sa conduite il faut avoir vu le Somers. C'est une vraie miniature de bâtiment, et l'on ne comprend pas comment il a pu contenir un nombre d'hommes aussi grand que celui qu'il portait, avec les provisions nécessaires. Il y avait impossibilité physique de garder les prisonniers enfermés et de les empêcher de communiquer avec l'équipage. La place manquait, et un officier s'il eût été attaqué aurait à peine pu se reculer assez pour présenter son pistolet à l'agresseur. Les tentatives pour faire comparaître le commandant MacKenzie et le lieutenant Gansevoort devant une cour civile se renouvellent chaque jour, et cette espèce de persécution ne cessera que lorsque ces officiers auront subi le jugement d'une Cour Martiale.

Des théatres en Amérique.—C'est sur les théâtres que pèse le plus durement la dureté des temps aux Etats-Unis. Le théâtre du *Park* de New-York, qui était le théâtre *littéraire*, *fashionable*, de la cité impériale, est devenu un cirque; les chevaux caracolent sur les planches où glissait naguère le pied léger de Fanny Elssler. A la Nouvelle-Orléans, le nouveau théâtre américain, qui vient d'être rebâti, s'est fermé au bout de deux mois d'ouverture. Son directeur annonce qu'il a perdu, l'an dernier, cent mille dollars pour l'honneur de la littérature et qu'il envoie celle-ci se diable, pour toujours. Le Théâtre-Français, qui possède, assure-t-on, une compagnie d'élite et égale à tout ce qu'on peut trouver de mieux dans les premières villes de France, après Paris, n'est guères plus heureux que son confrère yankée. La direction de ce théâtre serait assez disposée à venir visiter New-York, ce printemps, si elle pensait y trouver encouragement et appui. Cette question nous intéresse tellement, nous autres Français, qu'elle mérite d'arrêter notre attention. Nous y reviendrons. Enfin, le théâtre Tacon de la Havane se meurt d'inanition. Le nouveau monde promet de devenir extrêmement amusant.

Nous serions curieux de savoir où le *Courrier des Etats Unis* a puisé ces renseignements sur la troupe française pour en faire ainsi un phénomène vivant. Elle renferme du bon, nous sommes les premiers à le reconnaître; mais pour quelques sujets précieux, que d'ambitieuses médiocrités! Ce n'est pas la dureté des temps seul qui éloigne la foule du théâtre.

Coup de main a Monterey.—Il a été publié une lettre qui contient de curieuses explications relatives au coup de main dernièrement tenté par le commodore américain Jones sur la ville mexicaine de Monterey. Ces explications sont données par une lettre du 10 septembre, écrite en mer, tandis que le commodore se dirigeait sur Monterey, à la capture duquel elle sert, pour ainsi dire, de préface. Il paraît que tandis que sa frégate "Les Etats-Unis" était dans la rade de Callao (Pérou) avec les corvettes la Cyane et le Dale, le vaisseau de guerre anglais le Dublin, amiral Richard Thomas, arriva de Valparaiso avec le sloop Clarion. Le lendemain de son arrivée, l'amiral anglais expédia, pendant la nuit, le Clarion en mission secrète. Quelques jours après, le consul général anglais étant mort à Lima, le commodore Richard invita les officiers des marines française et américaine à assister aux funérailles. A Lima, le commodore Jones apprit que le Dublin avait fait des provisions extraordinaires, et qu'il devait partir pour une expédition qu'on tenait *profondément secrète*. L'amiral Richard devait dîner à bord de la frégate américaine, le lundi, mais le vendredi un sloop anglais, le Cray-ford, lui ayant apporté des dépêches, il se fit excuser et partit à la hâte le samedi. Tout ce mystère intrigua d'autant plus le commodore Jones, qu'on venait d'apprendre l'occupation des Iles Marquises par l'escadre française qui, elle aussi, avait fait du secret. Sur ces entrefaites, il fut remis au commodore Jones des dépêches du consul américain de Mazatlan (Mexique), qui contenaient la réponse menaçante de Santa-Anna au manifeste de M. Webster, et qui relataient la rumeur que le Mexique venait de céder la Californie à l'Angleterre pour sept millions de dollars. Tout le mystère s'expliqua alors, aux yeux du brave commodore Jones. Il ne douta pas que la guerre eut éclaté, ou dût éclater entre les Etats-Unis et le Mexique, et il résolut de déjouer les calculs de l'Angleterre, en mettant, avant elle la main sur la Californie. Nous savons le reste. Cet épisode met nous un jour, qui n'est pas sans intérêt, les sentiments de rivalité qui existent entre les Américains et les Anglais, soit sur terre, soit sur mer.

[Courrier des Etats-Unis.]

Un intrus au parterre.—La semaine dernière, un soir qu'il y avait foule au théâtre d'Albany, le parterre fut tout-à-coup envahi par les eaux de l'Hudson que les pluies et la fonte des neiges avaient fait sortir brusquement de son lit à cette heure indue. Cet étrange incident, qui n'a probablement pas de précédent dans les annales théâtrales, causa une grande perturbation dans la salle; pour faire place à ce visiteur inattendu, les spectateurs du parterre se mirent debout sur les banquettes.

RAPPORT OFFICIEL
Des Délibérations au Sénat de la Louisiane.

Séance du Jeudi 2 février 1843.

Le Secrétaire transmet à la Chambre des Représentans, pour qu'elle y donne son concours, le bill pour changer les noms de Joseph Jewell Wilkinson Nichols et de Catherine Isabella Nichols.

M. Bonner présente un rapport défavorable à la pétition de John F. McKay.

M. Bernard présente une résolution fixant l'ajournement de la Législature au 27 du présent mois. Après la dispense des règles, la résolution subit ses diverses lectures et passe.

Le Président annonce que les comités d'inspection des collèges de l'Etat sont composés comme suit:

Collège Franklin, MM. Dupré.
" de Bâton-Rouge, Bernard,
" Jefferson, Hoa,
" de la Louisiane, Carter.

Sur motion, les résolutions précédentes sont transmises à la Chambre des Représentans.

M. Walker appelle le bill réduisant le boni imposé en faveur des paroisses de Catahoula et Concordia, pour le privilège de tenir un bac sur le Tensas. Après quelques explications de M. Walker sur la nécessité de cette réduction, on dispense des règles et le bill passe.

M. Hoa appelle le bill amendant la charte de la Compagnie d'Assurances des Négocians. Passé.

M. Davidson demande qu'on s'occupe du bill créant une nouvelle circonscription électorale dans la paroisse de Livingston. Il avait demandé de le déposer sur le bureau, pour avoir le temps d'obtenir à ce sujet des renseignements qui lui ont appris que la population de cette paroisse désire l'adoption immédiate du bill; celui-ci passe après la dispense des règles. Sur motion de M. Hoa, il est transmis à la Chambre des Représentans, avec le bill amendant la charte de la Compagnie d'Assurances des Négocians.

M. Morse obtient la dispense des règles et présente un bill relatif à l'affranchissement des esclaves.

Ordre du jour.

Acte créant une nouvelle paroisse qui portera le nom de *Paroisse Bossier*.

Après avoir adopté ce bill, le Sénat s'ajourne.

Rapport Officiel.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 2 Février 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 40 membres.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Howell présente une résolution pour adjoindre le *Crescent City*, le *Bulletin* et le *Republican* aux journaux que reçoit déjà la Chambre. Résolution perdue.

M. Robertson présente une pétition des habitans d'Iberville, relative aux obstructions du bayou Grosse-Tête. Renvoi au comité des améliorations.

Le même membre présente un autre mémoire des citoyens d'Iberville et d'Ascension, qui demandent la formation d'une nouvelle paroisse. Renvoi à un comité composé de MM. Robertson, Nichols et Selby.

M. Wadsworth demande le dépôt sur le bureau de la résolution présentée par lui et relative à l'appel des votes. Cette résolution fait double emploi; la Constitution renferme certaines dispositions qui répondent au désir de M. Wadsworth. La motion prévaut.

L'Orateur soumet à la Chambre une résolution du Jury de police de la paroisse de Caddo, qui fait des remontrances contre la division de cette paroisse; puis une pétition des citoyens de Caddo, qui demandent qu'une nouvelle paroisse soit formée de la paroisse méridionale de cette paroisse et de la partie septentrionale de celle des Natchitoches, et qui déclarent que les membres du jury de police n'ont point été autorisés par le peuple. Sur motion de M. Furtson, ces documents sont déposés sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Les Comités permanens, non plus que les *Comités spéciaux*, ne présentent aucun rapport.

Bills et notices de bills.

M. Taylor présente un acte pour abolir l'office de Recorder des hypothèques dans la paroisse de Natchitoches. M. Taylor explique que le bill aura pour effet de réaliser une économie considérable pour la paroisse. Après dispense, le bill subit deux lectures, et est adopté.

Sur motion de M. Bayliss, et après dispense des règles, la Chambre s'occupe des différens bills qui ont à subir leur troisième lecture.

M. Winchester rappelle qu'à l'avant-dernière session il introduisit une règle qui fixait deux jours dans la semaine pour les bills rapportés par les comités permanents. Cette règle avait pour but de ne point faire languir les affaires particulières. Il demande maintenant une dispense pour présenter une résolution qui fixe au mardi et au jeudi les rapports des comités permanents. La résolution subira le délai voulu.

Troisième lecture.—Acte pour amender l'acte relatif aux certitudes et lecteurs. Adopté.

L'acte relatif aux appels et notices de jugement étant à sa troisième lecture, M. Brewer demande une dispense des règles pour présenter un amendement. Cet amendement propose de dispenser d'une notice de jugement toutes les fois que la partie aura assisté en personne au jugement. Les mérites de cet amendement donnent lieu à une discussion entre MM. Brewer, Winchester, Bossher et Selby. Il est adopté. A l'occasion de l'adoption finale, M. Selby parle contre le bill. Il s'est présenté des cas où les poursuites ont été faites, le jugement rendu sans qu'aucune des parties en eût connaissance. On peut, il est vrai, [illegible] par l'appel [illegible] [illegible] manière [illegible] [illegible] qu'il est [illegible]

M. Brewer [illegible] la [illegible] que la paroisse [illegible] des députés du [illegible] [illegible] à cause du [illegible] du [illegible] Il ne [illegible] des difficultés [illegible] de ce bill. En [illegible] de [illegible] de M. Bisland qui aurait pu [illegible] embarras, n'y a pas été inséré.

Le bill est alors adopté.

L'acte pour diviser l'Etat en quatre districts congressionnels subit sa troisième lecture et reçoit un léger amendement qui annexe le 3e. district la portion de la paroisse d'Orléans qui se trouve sur l'autre rive du fleuve.

M. Brewer proteste contre l'adoption du bill. La Chambre, selon lui, n'a pas agi avec toute la sagesse désirable; l'état se trouve morcelé d'une façon tout à fait extraordinaire. M. B. dit l'acte de 1832 qui divise l'Etat par comtés et ne tient que fort peu compte de la population. Il votera contre le bill et demande l'appel des votes.

26 oui, 21 non. Le bill est définitivement adopté.

A cette épreuve, M. Clark vote par erreur dans la minorité; il demande que le procès verbal rectifie cette erreur. Le bill est donc adopté par 27 oui contre 20 non.

Sur motion, la Chambre s'ajourne.

NOUS sommes autorisés à dire que toute personne qui se sera servie du Liniment de Hay pour les hémorroïdes (chez COMSTOCK & ROSS, 28 rue des Magasins) sans être guérie, son argent lui sera remis. Telles sont les conditions positives d'après lesquelles ce remède est vendu, et sur des milliers de bouteilles qui ont été vendues, pas une seule n'a été rapportée. C'est aussi un remède infaillible pour toutes les plaies, les douleurs et les entorses, &c. Qui, à présent continuera à souffrir? Personne! excepté les incrédules.

[Extrait du Picayune.]

Accident.—Nous regrettons d'annoncer qu'une des bouilloires du steamer Star of the West, a éclaté dans son voyage de Manchester en cette ville, il y a peu de jours. Un blanc et deux nègres furent grièvement échaudés, on a craint pour leur vie. Nous sommes convenus que personne de ceux-ci n'est mort ou du *Pain Extracteur de Dalley*, attendu que ce remède sauve la vie dans toutes les cas de brulures quelque sérieuses qu'elles soient, si les parties vitales ne sont pas attaquées.

Le Star of the West aurait pu sauver tous ces hommes, s'il avait été pourvu de cet "Extractor". Comstock & Ross, 28, rue des Magasins, ont cet article.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Emely, Crane, New York,	Hullen & Woodruff
Navire Tyrone, Spear, Havre,	S & J P Whitney
Navire Monmouth, Patten, Liverpool,	S & J P Whitney
Barque Campana, Bartlett, Glasgow,	Bridge & Bro
Brick Frances, Soule, Philadelphie,	J H Ashbridge
Brick Olive Branch, Watts, Baltimore,	W C Whitridge
Brick Kathleen, Lennan, Liverpool,	Hamilton & co
Brick Mars, Hill, Gray, New York,	capitaine
Brick N P Frothingham, Donnett St Thomas,	T & S Toby & Bogert

ARRIVES.

Bateau de remorque Star, Heaton, des passes, ayant remorqué en mer les navires Clinton Médusah, barque Clermont.
Navire Tennessee, Wise, de Boston.
Barque Kensington, Gorham, Alger.
Steamer Tennessee Valley, Irwin, Eastport.
Steamer Osceola, Frost de Columbia.
" Robt B Lytle, Ludwick, Shreveport.
" Gen Hemsen, Batchelder, de Lafourche
" Joan of Arc, Cocah Randolph.
" Luda, Clark, de Bayou Sara
" Clipper, Berry, du Bayou Sara.
" Ambassador, Brenham, Vicksburg.
" Highlander, Freeland, St Louis,
" Maid of Kentucky, Willard, de Débarcadère de Williams.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 2 Février 1843.

AVIS est par le présent donné qu'une élection annuelle par les Actionnaires de onze Directeurs pour servir durant un an, aura lieu au local de la Banque, le lundi 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
GEO. O. HALL, Caissier.
3 fev

SUCRE—2,000 boucauts sur habitation, à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

BOUTEILLES françaises—100 paniers à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

CAFE—630 sacs de la Havane, à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

SUCRE—100 caisses sucre brun de la Havane, et 100 caisses Confitures de la Havane, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 3 fev

CIGARES assortis—300,000 à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

FRUITS à l'eau de vie—40 caisses; 50 do. Absynthe, 20 do. Papier à lettre français; 400 paniers Anisette de Champion; 300 caisses Vin rouge, à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

CUIRS—150 rouleaux pour semelles et harnais, à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

UN jeune nègre de 12 à 14 ans, bien recommandé, trouvera de l'emploi chez le soussigné. J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 3 fev

BOUCAUTS, tierçons &c. pour mélasses, en débarquement du brick Canonicus, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 3 fev

PLANCHES de pin plaquées—800 pieds en débarquement du brick Canonicus, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 3 fev

YOLE—Une yole neuve en cèdre à bord du brick Canonicus à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 3 fev

SAUMON—Six barils salé en débarquement du brick Canonicus à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 3 fev

MARCHANDISES DIVERSES—1000 sacs Café Rio et Laguyra—200 tierçons Riz—600 caisses Thé—100 balles Toile à drape, écrue 4-4—600 barillets Clous—100 rouleaux Corde—600 pièces Toile à voile—30 sarons indigo, à vendre en magasin, par WOOD & SIMMONS, 30, Magasins. 3 fev

CIGARES de la Havane—Un assortiment de marques de choix, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 3 fev

CAFE vert de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 3 fev

SUCRE jaune de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 3 fev

TABAC à chiquer—30 caisses des meilleures marques, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 3 fev

EAU-DE-VIE—5 demi-pipes eau-de-vie française, 10 barils do. américaine, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 3 fev

VIN rouge et blanc—60 caisses à vendre à bas prix pour clore des consignations par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 3 fev

PIERRE à Chaux de Thomaston—300 barils frais en débarquement, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 3 fev

CAFE RIO de la nouvelle récolte et de qualité supérieure à vendre par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

MARCHANDISES pour le marché Mexicain—Platilles britanniques, coutils &c. à vendre par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

BLANC DE PLOMB—300 barillets de New York et Saugerties, à vendre par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

VIN DE BUCELLAS en magasin, à vendre par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

CHAMPAGNE d'excellente qualité, à vendre par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

DRAPS D'ETE et Alépines—Quelques caisses dernièrement reçues, à vendre par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

FLANELLE électorale de qualité supérieure, à vendre par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

WHISKEY Irlandais de qualité supérieure en dames-jeannes de 5 gallons, à vendre en magasin, par WM PREHN, 56, Douane. 3 fev

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné offre à vendre à réduction de prix, par colis, un assortiment complet de toile extra-fine en pièces 4-4 de large, 1¼ pièce de do, diaprée et damassée, linge de table damassé, étoffe pour pantalons écru et de Canton, coutil de Canton uni et à la mode, toile de Hollande écrue, platilles, britannias, &c. WM. PREHN, 56, Douane. 3 fev

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, âgée d'environ 30 à 40 ans, parlant l'anglais, l'espagnol et le français, les dents de devant de la machoire supérieure lui manquent, taille d'environ 4 à 4½ pieds. Elle est en marronnage depuis le 12 déc. dernier, elle a été vue dans le voisinage des rues Bourbon, Remparts et St. Philippe. Sylphide est bien connue en ville, pour avoir appartenue à M. Dansac, pendant longtemps; elle est parfaite cuisinière et pourrait chercher à s'employer comme telle; la susdite récompense sera payée en s'adressant au soussigné.

Les capitaines de steam-boats et autres personnes sont prévenus de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi.

P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, il y a environ dix jours, le nègre SHADRICK, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant sur la poitrine les lettres P. O. ou B. O. Le dit esclave est prédicateur, on pourrait peut être l'attraper prêchant dans quelque camp de nègres.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera Shadrick dans une des prisons de cette ville, ou l'amènera à J. B. ARMANT, Paroisse St. Jacques. 21 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut—Attendu que Félix Reider ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse Jefferson la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fût enregistrée le 4me. jour d'octobre de l'année 1842, pour un avis conformément à un acte de la Législature de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 9me. jour d'août de l'année 1842, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 17me. jour de juin de l'année 1842, dans l'affaire de Félix Reider vs. John Jackman et John W. Palmer, No. 21,543, du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Félix Reider s'est rendu acquéreur pour le prix de cinq mille cinq cent, cinquante piastres, payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Livaudais, dans la dite paroisse de Jefferson, dans l'îlet No. trente, compris entre les rues Washington, Chippewa, Jersey et Fourth, et désignés par les Nos. vingt, vingt et un et vingt deux, sur un plan de ces lots ainsi que d'autres, dressé par W. Thornton, arpenteur, daté le 16 avril 1840 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, not. public, en la ville de la N. Orléans. Le lot No. vingt, mesurant cent dix sept pieds et dix pouces de face à la dite rue Washington, sur cent vingt cinq pieds de profondeur et face à la dite rue Chippewa, desquelles deux rues il forme une des encoignures; ceux vingt cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. vingt et un, et cent trente pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. dix neuf, et les lots Nos. vingt et un et vingt deux, mesurent chacun trente pieds de face à la dite rue Washington, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre des lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 30 janvier A. D. 1843.

P. LE BLANC, Dép. Greffier.
3 fev—3 en 30j

Les cautions [illegible] William [illegible] Chapitre, [illegible] leurs marchandises par la Levée. WM. PREHN.

Le navire EDINBURG, capitaine [illegible], de Dublin, est maintenant en [illegible] les consignataires sont [illegible] à venir recevoir leurs marchandises par la Levée.

IL a été volé chez le Sieur Alphonse, une tabatière d'or, [illegible] [illegible] portant des [illegible] portant le nom de Joyant. Une récompense raisonnable sera donnée à la personne qui remettra ces objets encoignure Remparts et Dumaine, où pourra les faire recevoir. 3 fev—3

GRAISSE prime lard à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 93 Gravier. 3 fev

VINS de Champagne, de muscat et de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 93, Gravier. 3 fev

COUVERTES de trois points, de Grenier, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 93, Gravier. 3 fev

CAFE de Rio—De différentes qualités, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 93 Gravier. 3 fev

RAISINS secs de Malaga M. R., à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 93 Gravier. 3 fev

SACS en Paire, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 93 Gravier. 3 fev

TOILE d'emballage de Flandre, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 93 Gravier. 3 fev

AVIS—Les personnes ayant des licences pour tenir hôtel, pension et café, sont priées de se rendre dans les endroits suivants, dans les trois municipalités d'ici à samedi prochain, pour prendre en considération des résolutions dans leurs intérêts.

Première Municipalité.
Merchant's Exchange, rue Royale.
Café des Courtiers, rue St Louis.
Union Exchange, encoignure des rues du Quartier et Levée.

Seconde Municipalité.
Café Wabash, encoignure Nouvelle Levée et Julia.
Café des Etats Unis, encoignure Poydras et Tchoupitoulas.
Auberge de McAuley, encoignure St. Joseph et Nouvelle-Levée.
Mechanics Retreat, encoignure Baronne et Poydras.

Troisième Municipalité.
Café de l'Esplanade, encoignure Esplanade et Victoire.
Washington Hall, encoignure Elysées et Grands Hommes.
Pontchartrain Retreat, vis-à-vis le dépôt Pontchartrain.
Free Port Hotel, attenant à la presse à coton.
31 jan—5

AVISO—Los dueños de Hosterias, Fondas y Cafés deberán presentarse en unos de los locales abajo designados, del presente dia al Sabado proximo, para tomar en consideracion algunas resoluciones que les interesan:

En la primera Municipalidad:
Merchant's Exchange, calle Real,
Broker's Coffee House, calle San Luis,
Union Exchange, esquina Cuartel y Levée.
En la segunda Municipalidad:
Wabash Coffee House, esquina Nueva Levée y calle Julia,
United States Coffee House, esquina Poydras y Tchoupitoulas,
McAuley's Inn, esquina San José y Nueva Levée,
Mechanic's Retreat, esquina Baronne y Poydras.
En la tercera Municipalidad:
Esplanade Coffee House, esquina Esplanada y Victoria,
Washington Hall, esquina Elyséos y Grande-Hommes,
Pontchartrain Retreat, frente à la oficina del Pontchartrain Rail Road,
Free Port Hotel, cerca de la prensa de algodon.
31 de enero—5

AGENCE DU
Correo de Ultramar.

LE CORREO DE ULTRAMAR, journal imprimé en Espagnol et en Français paraît à Paris le 6, 10, 15, 21, 26 et 30 de chaque mois dans un format triple.

Tous les quinze jours des gravures de modes, des lithographies et les portraits des hommes les plus célèbres du jour seront annexés au journal et remis aux abonnés qui se seront fait inscrire avant le 26 du courant.

Un supplément au journal imprimé à la Havane, chef lieu de l'Agence Générale et relatant les mouvements politiques et commerciaux de l'île de Cuba, sera envoyé tous les quinze jours aux souscripteurs.

Afin de mettre au courant des nouvelles les lecteurs du Correo de Ultramar, la direction centrale a Paris aura le soin d'envoyer par les steamers deux fois par mois, des circulaires qui feront un résumé de tout ce qui se sera passé d'important en Europe.

Le prix du journal avec les gravures, lithographies, portraits et tous les accessoires est de vingt piastres par an, et de quinze piastres pour le journal seul livré au domicile de l'abonné.

Nouvelle Orléans, le 2 février 1843.
CHS A. BARRIERE, Agent, No. 90, rue Chartres.
3 fev—1m

AVIS—A louer par mois, deux excellentes négresses. L'une domestique très supérieure et sachant parfaitement faire de belles chemises; l'autre bonne domestique de maison et cuisinière, convenable pour une famille peu nombreuse. La conduite de ces esclaves est parfaitement bonne. S'adresser à K. MURPHY, sur le Chemin du Bayou. 3 fev—6

SEL—1000 sacs gros et fin de Liverpool et sacs blanc, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE & HARRISON, 47 Tchoupitoulas. 3 fev

CORDAGES et Cables de chanvre de Manille—200 rouleaux différentes descriptions, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magazine et Lafayette. 3 fev

COFFRES-FORTS en fer Salamandre, de Wilder, à l'épreuve du feu, à vendre aux prix de manufacture, et fournis sur ordre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magazine et Lafayette. 3 fev

PIPES—Il caisses, et 1000 Dames-Jeannes de demi, 1 et 2 gallons, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magazine & Lafayette. 3 fev

400 caisses Raisins frais—10 barils Millet, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 3 fev

VINS—20 barils vin de Madère, 14 do. et 10 caisses vieux Oporto, 30 caisses vin de Bordeaux, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 3 fev

TABAC—40 balles Tabac en feuille, de Cuba, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 3 fev

UN assortiment général des meilleurs Cigares de la Havane, tels que Regalias et Canones de Camino, &c., à vendre à bas prix par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 3 fev

CAFE de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 3 fev

15 barils Cigares de papier, à vendre à bas prix par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 3 fev

BRODEQUINS, bottes et souliers—30 caisses en débarquement du navire Palmyra, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 3 fev

CHAPEAUX—150 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 3 fev

PAPIER à enveloppe—100 rames simple et double, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 3 fev

CUIRS—1,500 salés mexicains et 3000 secs en magasin à vendre par R. D. BLOSSMAN, 60 Bienville. 3 fev

CHAPEAUX, bottes, souliers et brodequins—1,200 caisses dernièrement reçues, formant un assortiment général, à vendre à bas prix pour du comptant, par A. F. DUNBAR & co, 16 Douane. 3 fev

GRAISSE—300 barillets prime leaf, à vendre en débarquement par WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins. 3 fev

AVIS—Le prelat du capitaine Blood, du steamer Casilda, peut être vu au bureau de CH. DOANE & Co, 60 Poydras.

PORC mess—M. O. prime. P. O. à vendre HEWITT, HERAN & Co. 64, rue du Camp. 3 fev

FARINE—1500 barils farine, marque Clarke, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, rue du Camp. 3 fev

GRAINE de Lin—en petit lot, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, rue du Camp. 3 fev

PLOMB—600 saumons, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp. 3 fev

WHISKEY—70 barils haute preuve, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp. 3 fev

VIN DE CHAMPAGNE en bouteilles et demi-bouteilles, marque de Lausseure, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 1 fev

CERISES à l'eau-de-vie, nouvellement reçues et à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 1 fev

PAUANES—25 barils reçus par le steamer New-York, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT. 1 fev

DAGUERROTYPE—Un beau Daguerrotype, demi plaque, complet, fait par l'ingénieur Chevalier, à Paris, à vendre par J. L. DONNAMETTE, 40, Conti. 1 fev

ARDOISES—12000 comtesses, 25000 vicomtesses, 21300 grandes dames, actuellement en débarquement du navire James H. Shepherd, à vendre par WM. PREHN, 56, Douane. 1 fev

Bois! Bois!! Bois!!!

LE soussigné ayant constamment un grand assortiment d'excellent bois de chêne, frêne, et pins, le livrera dans toutes les rues bien pavées à $4 50 la corde, bonne mesure. Il a aussi un assortiment complet de charbon de bois, gaudrons, coquilles etc. etc., qu'il vendra à des prix modérés. E. J. WHITE, Bureau sur le chemin à coquilles, à côté du nouveau bassin. 27 janv—1m

AVIS AUX ENTREPRENEURS ET AUX PROPRIETAIRES DE MAISONS.

LE soussigné prévient le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, 10,000 rouleaux de papiers à tapisser et qu'il offre à vendre comme suit: Papiers ordinaires à 37½ cents le rouleau tout posé. Papiers fins, glacés, à 62½ et 75 cents le rouleau, tout posé. VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse. 27 jan—6

$100 DE RECOMPENSE. ARRETEZ-LE.

H. S. GODFREY s'est enfui de Livingston, Alabama, vers le 15 janvier, présent mois, ayant volé dans une lettre cachetée $1743; il est accompagné d'un nègre forgeron nommé Bob.

Ledit Godfrey viendra probablement à la Nouvelle-Orléans pour se rendre au Texas. Il est grand, maigre, et a mauvaise tournure, le teint pâle, cheveux blonds sales, bégaye quelquefois; il remue fortement la tête avant de pouvoir commencer à parler, il a de grands bras et de grandes jambes, et est forgeron de son état. Il sera donné $100 pour l'arrestation et la mise en lieu sûr de ce voleur pour être livré à la justice.

Mobile le 20 janvier 1843.
DESHA, SHEPHERD & Co.
31 janv—6

LANGUE ANGLAISE.

SYSTEME ORAL.—Nouvelle classe.—J. B. PALOS annonce respectueusement que sa manière d'enseigner la langue anglaise a obtenu le plus grand succès, et que ses élèves font les progrès les plus rapides.

Après douze ans de travaux et d'expérience dans l'art de sa profession, J. B. Palos a obtenu une méthode très claire d'assurer les progrès de ses élèves à se perfectionner dans la connaissance du parler l'anglais au Espagnol.

Une nouvelle classe commencera le mercredi 1er. février à 6 heures du soir.

Ceux qui désirent obtenir une bonne et saine instruction l'une des langues ci-dessus sont priés de s'adresser à son bureau, No. 22 rue Bourbon, derrière l'église Episcopale de 6 heures A. M. à une heure P. M.
30 janv—1m

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellente qualité.
[illegible]
F. PERRET, 65, rue Toulouse.

VIN d'Oporto, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune. 26 janv

[illegible] Ils [illegible]. WM. PREHN.

N. B.—Les autres [illegible] à l'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] propriété de [illegible]. Les [illegible] [illegible] vingt cinq ans, bon domestique et [illegible]

W. P. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

SUCCESSION de Félix Mahon—Vente par le Registre des Testaments—[illegible] à midi, rue St. Paul, entre les rues [illegible] en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible] en date du 1er février [illegible] dépendant de la succession de Félix Mahon. Les effets mobiliers consistant en [illegible] chevaux, draps, meubles [illegible] etc.
Conditions—comptant.
3 fev W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Félix Percy vs. Lewis Morton h. e. l., tuteur du mineur Andrew Grant.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable F. M. Guyol, juge [illegible] de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 6 mars 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres:

Un demi terrain situé au faubourg Annonciation [illegible] de cette ville, faisant partie du lot No. six de l'îlet No. 21, lequel demi terrain mesure 20 pieds de face à la rue Euterpe entre les rues Apollo et Bacchus, sur 125 pieds de profondeur, borné du côté de la rue Apollo par la propriété de Paul Monahan, et [illegible] par le lot No. cinq; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
3 fev C. CLAIBORNE, Marshal.

Mme. Duchamp, tutrice &c. vs. Louis Courcelle et als.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. C. Jackson, juge [illegible] de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 6 mars 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale:

Le lot de terre No. 10, et la moitié du lot No. 9, de l'îlet No. 7, d'après un plan fait par Bourgerol le 16 avril 1836, et déposé au bureau de Louis Hermann, notaire public; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Claiborne et Columbus, ayant 30 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Columbus, et la dite moitié du lot No. 9, touchant le No. 10, mesure 15 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
3 fev C. CLAIBORNE, Marshal.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—Jeudi le 2 février 1843—Présent l'honorable J. H. McCaleb—Rapport du bureau des commissaires dans la faillite de Armand Pitot—No. 186—et dans celle de James McQuade—No. 184.

Lesdites faillites enregistrées comme ci-dessus sous les Nos. 186 et 184 ayant été référées au bureau des commissaires, lequel a fait son rapport à ce sujet conformément à l'ordre de cour antérieur à l'ordre de la distribution de l'avoir parmi les créanciers qui ont fait preuve de leurs dettes, conformément à ladite référence; il est ordonné que l'audition dudit rapport demeure fixée au [illegible] lundi 20 février, présent mois, à 10 heures A. M. époque à laquelle les créanciers qui ont prouvé leurs dettes, les faillis, les chargés de vente et autres personnes intéressées, pourront comparaître et déduire les motifs, s'ils en ont, pour lesquels lesdits rapports ne seraient pas homologués et approuvés, et les fonds distribués conformément auxdits rapports. Toutes objections ou oppositions devront être enregistrées par écrit à ce dit jour de l'audition.
N. R. JENNINGS,
3 fev—3 Greffier de la Cour de Dist. des E. U

LUMIERE POLAIRE.—ECLAIRAGE SIDERAL.

LE système d'éclairage inventé par M. Goudin, qui vient de faire à Toulon des expériences si concluantes que le gouvernement français s'est décidé à en faire l'application, y exercé une immense supériorité sur tout ce qui l'ont précédé. La lumière qu'il produit est si belle et si puissante qu'elle peut éclairer à une distance de plus d'un mille, et presque rivaliser avec celle du jour. On peut l'employer aisément soit pour les phares, soit que l'on veut porter, soit pour l'éclairage des villes, soit pour le service des steamboats.

Le concessionnaire de ce système, M. Dubut, qui a le droit de l'exploiter dans les Etats-Unis et dans tous les autres pays de l'Amérique du Nord, offre ses services au public en général, et en particulier aux autorités de la ville, à celles de la campagne, ainsi qu'aux capitaines de steamboats. L'emploi de ce système d'éclairage leur offrira des avantages de tout genre.
M. DUBUT,
Concessionnaire du système Goudin, rue Conti, 121.
30 janv

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.
Nouvelle-Orléans, le 20 janvier 1843.

UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu au Bureau samedi 11 février 1843, à midi.
Par ordre du Bureau, E. L. TRACY, Secrétaire.
30 janv

AVIS.

PHILIBERT FOURNERET aîné et RIETSCH, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont une grande quantité d'arbres fruitiers de toutes espèces, arbustes et arbres d'ornement, une très jolie collection de rosiers provenant du Nord, offre à vendre, rue St. Pierre, No. 23, entre Levée et Chartres.
31 jan—6m

VENTES DE LA CAROLINE—Le soussigné a dernièrement reçu de Charleston 40 barils vesces garanties de la récolte de 1842, qu'il offre à vendre à des prix modérés.
31 janv WM DINN, 11 Commune

MOUSSELINES SUISSES—Reçu et à vendre par le soussigné, les marchandises suivantes:
Mousselines brodées en couleur et rayées.
Do de do en blanc,
Do de do en plumetis,
Do damassées, rayées et à carreaux, en blanc, pour rideaux, mousselines unies, blanches et rayées, différentes qualités et largeurs, rideaux faits, richement brodés en blanc.
Mousselines rayées et quadrillées en blanc pour rideaux et moustiquaires.
Guinghams, jaconnets façon batiste.
Un grand assortiment de mouchoirs et imprimés sur mousselines, convenables pour les dames de l'intérieur.
31 janv F. PERRET, 65, Toulouse.

LE Révd. M. [illegible], président du COLLEGE DE SAINTE MARIE, des Barrens dans le Missouri, se trouvant pour quelques jours à la Nouvelle-Orléans, [illegible] le college, à la [illegible] [illegible] de [illegible] Blanc, Evêque de la Louisiane, rue des Ursulines, depuis midi jusqu'à trois heures P. M. 27 jan—6

SUIF—20 barils suif, à vendre par BATAILLE & BIGEY, 86, Chartres. 1 fev

PEAUX—300 Peaux bœuf salées, à vendre par BATAILLE & BIGEY, 86, Chartres. 1 fev

HUILE de blanc de baleine, à vendre par J. W. STANTON & Co, encoignure Magasins et Lafayette. 1 fev

MAQUEREAUX et Morue, à vendre par J. W. STANTON & Co., encoignure Magasins et Lafayette. 1 fev

THÉ et Café de Rio, à vendre par J. W. STANTON & Co, encoignure Magasins et Lafayette. 1 fev

BEURRE et Fromage de Goshen, à vendre par J. W. STANTON & Co, encoignure Magasins et Lafayette. 1 fev

AMANDES à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 1 fev

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 1 fev

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune. 1 fev

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 1 fev

VIN d'Oporto—A vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 1 fev

CRINS à Plafrer—En boucauts, tierçons et barils, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 1 fev

BRIQUES à feu Anglaises et de Baltimore, constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 1 fev

VIN de Champagne en grand et demi bouteilles, en débarquement, à vendre chez J. E. LOREILHE, encoig. Royale et Douane. 1er fev

CITRONS de Sicile en caisses et demi caisses, en très bon état, garantis, chez J. E. LOREILHE, encoig. Royale et Douane. 1 fev

VIN de Bordeaux et de Marseille, en barriques, venant de débarquer, chez J. E. LOREILHE, encoig. Royale et Douane. 1 fev

RESINE & BRAI—231 barils à vendre par WOOD & SIMMONS, 30, Magasins. 1 fev

THÉ Y. Hyson—80 demi-caisses en débarquement de la barque Huwarrow, à vendre par WOOD & SIMMONS, 30, Magasins. 1 fev

COUVERTURES FRANÇAISES, 2 points, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 1 fev

HUILE d'olive en caisses et en paniers, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 1 fev

VINAIGRE—Vinaigre de vin blanc, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 1 fev

TOILE et Corde d'Emballage—200 rouleaux, et 200 pièces, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 1 fev

BEURRE—10 barils et 10 barillets de l'Ouest, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 1 fev

SIROP DE BATTERIE—20 barils et 10 barillets, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 1 fev

CHAPEAUX—10 caisses Russie et castor, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 1 fev

TOILE BLANCHE du pays—10 caisses 4-4, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins. 1 fev

FERBLANC—marque Ponty Pool, à vendre par F. DE LIZARDI & Co. 53 Bienville. 2 janv

SUCRE et mélasse—Plusieurs belles récoltes de sucre et mélasse en haut et en bas de la ville, à vendre par F. DE LIZARDI & Co. 53, Bienville. 2 janv

1500 CUIRS salés mexicains et 400 cuirs secs en magasin, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 60 Bienville. 19 janv

MACARONI et Vermicelle—Nouvellement débarqué, ainsi qu'un lot de vin de Bourgogne (Chambertin) de qualité supérieure, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre à des prix modérés, par CH. DUFOUR, 31 Conti. 27 janv

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Le 26 Janvier 1843.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 14,944.—A. Hodge et autres actionnaires de la Banque d'Orléans, demandant la dissolution de sa charte.—Sur motion de M. R. Robinson, syndic de Jonathan Dévis Jr. et on suggérant à la Cour qu'il a été fait une proposition d'arrangement aux commissaires nommés pour liquider la Banque d'Orléans, il est ordonné que les commissaires de la Banque d'Orléans, et toutes personnes intéressées démontrent, le mardi 7 février 1843, à onze heures et demie A. M. les motifs pour lesquels ils ne seraient pas autorisés à faire ledit arrangement; et que publication de cet ordre soit faite conformément à la loi, à cette fin que tous les créanciers et intéressés soient avisés du jour et de l'heure fixés par la présente, avant ou au jour et heure susdits, leur opposition audit ordre, s'ils en ont.
Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier.
Nouvelle-Orléans, le 26 Janvier 1843.
27 janv—5 en 10 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour de Paroisse—[illegible]
[illegible]
27 janv—M et 10

A [illegible]
[illegible]
F. PERRET, 65, rue Toulouse.

VENTES DE SHERIF.

Ecole D. Shatland, [illegible]

COUR DE DISTRICT [illegible] de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] mil huit-cent quarante-trois [illegible]

[illegible] faubourg Annonciation [illegible] rues Hunter, Roffignac, [illegible] rue Hunter sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; borné d'un côté par [illegible] Connor. Le tout conformément au plan dressé par [illegible] Pilié, alors voyer de la ville, le dix-sept mai mil huit-cent vingt, et annexé à un acte passé par devant Carlile Pollock, notaire public, le vingt-deux mai mil huit-cent vingt.

2o. Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, ainsi partie dans le faubourg Duler et partie dans le faubourg Saulet, formant l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Hunter, dans l'îlet ci-dessus mentionné; laquelle portion de terre mesure environ soixante-neuf pieds trois pouces, plus ou moins, de face à la rue Hunter sur environ cent vingt pieds plus ou moins, de profondeur, et environ quarante pieds deux pouces, plus ou moins, de large sur la ligne du fond: Ensemble avec tous les droits et privilèges, coutumes, servitudes, chemins et dépendances qui y appartiennent ou qui peuvent en aucune manière appartenir aux dits lots de terre: aussi toutes les bâtisses qui sont érigées sur lesdits lots et qui consistent en un cottage, en plusieurs magasins de dépôt bâtis partie sur les deux lots ci-dessus décrits et partie sur d'autres propriétés de ce même défendeur (laquelle sont maintenant annoncés en vente publique); lesdites bâtisses couvrant une espace de terre de la dimension suivante, savoir: deux cent soixante-trois pieds huit pouces de face à la rue Hunter, deux cent soixante-trois pieds huit pouces sur la ligne du fond, cent dix-sept pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, et cent dix-sept pieds sur la ligne de fond: le tout entre lignes parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: La somme de cinq mille quatre cents piastres, montant de frais et privilèges pour le contracteur des bâtisses, et tous les frais payables comptant; et la balance (dont pour l'hypothèque du vendeur sur les terres) payable le premier janvier mil huit-cent quarante-quatre.
J. L. THIELEN,
3 fev—3m30j Shérif de la Cour de District.

No. 19,486.—Jean-Dominique Rosende vs. Jacob Zebrisky.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi [illegible] mars 1843, à midi.

Deux certains lots de terre contigus, situés au faubourg Saulet, de cette ville; le premier desdits lots formant une partie des lots Nos. cinq et six de l'îlet No. dix-huit, et formant l'encoignure des rues Constance et Saratoga (aliàs Melicerte), et mesurant en pied français, soixante pieds de face à la rue Saratoga en Melicerte, sur cent vingt pieds de profondeur, et de face à la rue Constance, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus et y appartenant et pouvant y appartenir. Le second lot est contigu au premier, et mesure, en pied français, trente pieds de face à la rue Saratoga ou Melicerte, entre les rues Constance et Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur; ledit lot formant aussi partie des lots cinq et six de l'îlet No. dix-huit dudit faubourg Saulet.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions,—comptant.
J. L. THIELEN,
3 fev—M en 30j Shérif de la Cour de District

Mme. veuve Marcelle Boisseau vs. Pierre Dubart, h. e. l.

COUR DE PAROISSE—No. 15,104—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 7 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

La moitié indivise d'un lot de terre désigné par le No. Mard, compris entre et borné par les rues Constance, Morgan, Gordon et Marais, consistant 38 lots désignés par les Nos. de Un à 38 inclusivement; ledit îlet mesurant plus ou moins, ensemble avec les améliorations et avantages qui y appartiennent ou qui peuvent y appartenir. Le tout d'après un plan dressé par Journet, député voyer de la municipalité No. 2, et déposé dans les archives de ladite municipalité, le 20 février 1837.
Conditions,—comptant.
V. ALLAIN,
3 fev—M en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Claude Déjon vs. Frédérick Charles, h. e. l.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,116—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 6 mars 1843, à midi,

Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Tremé et désigné par le numéro 2 sur un plan dressé par le voyer de cette ville le 8 janvier 1838 et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public de cette ville, ledit lot de terre mesure, mesure française, 31 pieds 9 pouces face à la rue St. Claude sur 125 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 1, et de l'autre par le lot No. 3; [illegible] [illegible] [illegible] l'autre partie du numéro 1 et du côté gauche par les Nos. 1 et 4, et dans le fond par le No. 7, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
3 fev—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque d'Orléans par ses commissaires vs. Sylvain Peyroux, Peyroux Arcueil & Co, et Andrew Hodge Jr.—No. 15,370.
Le même vs. Andrew Hodge Jr.—No. 15,301.
Le même vs. le même.—No. 15,303.
Le même vs. Andrew Hodge Jr. et Thomas Genard Jr.—No. 15,306.

COUR DE PAROISSE—En vertu de quatre brefs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 14 mars 1843, à midi, les billets et actions ci-après décrits, savoir:

Quatre billets, tous datés de la Nouvelle-Orléans, le quinze Avril 1840, et tirés par Aimée Fortier, épouse de Michel Commagère, toutes deux dûment autorisées par leurs maris, conjointement et solidairement, à l'ordre et endossés par Andrew Hodge Jr. comme suit, savoir:

Un de la somme de dix mille piastres, payable à deux ans de date;

Un de la somme de huit mille piastres, payable à trois ans de date;

Un payable à quatre ans de date, de la somme de sept mille piastres;

Et le dernier de la somme de six mille piastres, payable à cinq ans de date.

Lesquels billets sont tous faits payables à la Banque de l'Union de la Louisiane, dans cette ville, et sont tous paraphés "Ne varietur" conformément à un acte d'hypothèque passé le 9 juillet 1840, par Louis T. Caire, notaire public, et sont aussi paraphés "Ne varietur," garantis d'hypothèque consentie par le dit acte passé le 9 mars 1840, par John Henry, notaire public.

2o. 740 Actions du fonds capital de la Banque d'Orléans.
Conditions—comptant, en espèces.
V. ALLAIN,
30 jan—8 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

NOUS certifions par le présent, que nous ne sommes responsables que des quatre billets ci-dessus mentionnés, que nous ne possédons pas les 740 actions de fonds mentionnés dans l'avis ci-dessus de la Banque, et que nous ne sommes en aucune manière intéressés dans la vente ci-dessus.
30 janv PEYROUX, ARCUEIL & co.

COUR DE COMMERCE—No. 5,063—Benjamin Robertson vs. Du Bos & Konig.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, aux écuries de Tattersall, encoignure St Charles et Gravier, le samedi 11 février 1843, à 10 heures du matin.

60 chevaux et 3 voitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
L. A. DUCROS,
1 fev—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de madame Louis Ferrand fils, f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte, présenté par Louis Ferrand fils, h. e. l., et A. D. Doriocourt, le premier comme exécuteur testamentaire et le dernier comme exécuteur testamentaire datif de madame Louis Ferrand fils, f. c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
30 janv—M en 10 Régistre des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que George W. Campbell a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feue Rebecca Glover, f. c. l., décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
26 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Laetitia H. Spiller—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. Whittemore, administrateur de la succession de Laetitia H. Spiller son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
26 janv W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.

UNE élection des Directeurs de cette Institution, pour ses actionnaires, aura lieu à la Maison de Banque, le lundi 6 février prochain, entre dix heures A. M. et deux heures P. M.
FRED. FREY, Caissier.
16 jan—60

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1843.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau No. 40, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M., à deux heures P. M.
CH. BRIGGS, Secrétaire.
16 jan—tlj

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1843.

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843, aura lieu au Bureau de la Compagnie, encoignure Franklin et Promenade Carondelet, lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi.
17 janv G. LEGENDRE, Secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.
Nouvelle-Orléans, le 23 Janvier 1843.

UNE élection pour quinze Directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 de Février prochain, entre onze heures A. M. et une heure P. M. au Bureau de la Compagnie.
L. MATTHEWS, Président.
23 janv—10

MOULIN DE L'UNION.
Rue de l'Esplanade, No. 46.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il y tiendra constamment à vendre, de la farine de maïs fraîche, blutée de différentes qualités, ainsi que farine pour boulangers et vermicelles, à des prix très modérés.

Les expéditeurs de froment sont avertis que des ordres pour cet article pourront toujours être remplis en peu de temps.

Aux premiers arrivages de froment, toutes les qualités de farines et sons, y seront principalement fabriquées et à vendre.

Ayant très bien expérimenté dans toutes les fabrications de ce genre, il espère pouvoir donner satisfaction générale.

Du froment sera acheté au moulin.
30 janv—1m A. DALMS.

TUYAUX DE PLOMB—8 barriques Tuyaux de plomb, patentes, de la manufacture de Tatham frères, de Philadelphie, en débarquement du navire St. Louis, et à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 1 fev

LE soussigné offre à vendre—1400 boucauts [illegible] [illegible] [illegible] Boston, No. 1—[illegible] Chandeliers [illegible] No. 2—[illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] Fourchettes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
1 fev WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.

LES soussignés [illegible]
[illegible]
[illegible] FROST & [illegible], 27, Chartres

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

VENDREDI, 3 FEVRIER 1843.
La 3e. reprise de
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand opéra en quatre actes, de Donizetti.
L'OMELETTE FANTASTIQUE,
Vaudeville en un acte.
Le spectacle commencera à 6½ heures et demie.

LA FAVORITE,
Grand opéra en quatre actes, dernière œuvre de Donizetti.
En outre:
LES MEMOIRES DU DIABLE,
Vaudeville nouveau en 3 actes.

N. B.—Des abonnements pour la saison peuvent être obtenus à des prix réduits au contrôle.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

Bénéfice de Miss Lee.
VENDREDI, 3 FEVRIER 1843.
LE STRATAGEME D'UNE BELLE
Pas de Zemire par Miss Lee.
Suivi de
LE PRET D'AMOUR.
Terminé par
La Sylphide par Miss Lee.

Prix d'entrée—Premières et secondes loges	.....	$1 00
" Parterre	.....	0 50
" Galeries	.....	0 25
" Gens de couleur libres	.....	0 25

GRAND CONCERT
A L'EGLISE ST. PATRICE,
DANS LE COURANT DE LA SEMAINE PROCHAINE,
Au bénéfice des Orphelins de l'Asyle de la Louisiane.
LE STABAT MATER,
Sera exécuté par les membres de la SOCIETE MUSICALE, assistés d'un Orchestre composé des artistes les plus distingués de la ville, sous la direction de M. A. VARNEY.

On pourra se procurer des billets chez

MM. Robin, rue de Chartres,		MM. S. Levy, rue du Camp,	
D. Salt & co,	do	Carey,	do
Sainte,	do	A. Morel, rue Royale,	
Sainte,	do	Lebèvre,	do
V. Ribert,	do	Zambelli,	do

1 fev

BAL DE LA SALLE CONTI.
GRAND BAL
PARE ET MASQUE
Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine.
Prix d'entrée,—Cavaliers .....$1.

Le soussigné, dans le rapport du nombre et des talens des musiciens, est redevable d'abord des meilleurs de la ville; il continuera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre.
[illegible] nov—60

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S. DUBOIS, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre.
24 déc 60

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.
Grand Bal paré.
Pour dames de couleur.
Tous les Lundis et Vendredis.
Prix d'entrée $1
18 nov

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (d'une heure entière chaque), à dix huit piastres par mois.
15 nov—60

POUR VICKSBURG—Le steamboat MISSOURI, capitaine J M Grine, partira lundi, 6 du courant, à 4 heures P M. A l'avenir, le Missouri partira le lundi au lieu du jeudi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
3 fev CHAS DOANE, 60, Poydras.

POUR ST. LOUIS—Samedi, 4 du courant, à 4 heures P. M.—Le steamer CASPIAN, capitaine Bland, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
2 fev C. DOANE & Co, 60, Poydras.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE POUR LAFOURCHE—Le splendide steamer BELLE AIR, capitaine Alex. M. Streck, construit exprès pour ces voyages, partira comme paquebot régulier durant toute la saison, de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin, à 10 heures, et reviendra en ville, partant de Donaldsonville tous les dimanches matin. La Belle Air étant neuf et ayant des aménagements supérieurs pour les passagers, sollicite respectueusement le patronage du public.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 1 fev—1m

POUR NEW-YORK—Le brick LIME ROCK, capitaine Auld, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la place d'Armes, ou à
3 fev FOSDICK & BROTH, 38 Camp

ON a besoin d'une goélette qui soit immédiatement expédiée pour Mobile et deux bricks ou une barque pour un port du Nord. S'adresser à
FOSDICK & BROTH., 38 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire HARRIET, capitaine Wm Burton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la place d'Armes, ou à
T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR BOSTON—Le navire WINNAGONA, capitaine J H Lowell, partira samedi 4 du courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp
ou à WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins

POUR BOSTON—La barque GILBERT, capt. Gorges, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

POUR BALTIMORE—Le brick MARSACHUSETTS, capt Bradford, partira pour le port ci-dessus, pour fret, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LA HAVANE—La barque DEBORAH, capt. Mandy, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSHUA EMLIN, capitaine D. L. Wilcox, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 27, Camp

POUR ST. YAGO DE CUBA—La goélette fine voilière CABIUS, capitaine Prentiss, a besoin de 450 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47 Commune

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane—No. 601—E. A. Bradford chargé de la vente des biens de John K. West, en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, par samedi, 4 de février prochain 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, les propriétés ci-dessous, abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

Premièrement—Les Esclaves suivants:
Jon, âgé d'environ 35 ans.
André Baltimore, toujours appelé Henry, environ 45 ans.
Louis, environ 25 ans.
Lucy, environ 28 ans, et son enfant Nelson, environ 6 ans.
Ben, environ 27 ans.
Jane, environ 30 ans, et ses trois enfants, savoir: Caroline 4 ans; Mary, 10 mois, et un enfant mal de 3 mois.
Maria, âgée de 15 ans.

Deuxièmement.—La propriété sur laquelle John K. West réside, située sur le chemin de la Métairie, paroisse de Jefferson, dans la ville de Bath, no. 2, et consistant en quatre morceaux de terre marqués par la lettre F. et quatre autres morceaux de terre marqués par la lettre B. sur un plan de la susdite ville, dressé par E. M. Sprenkner, architecte et arpenteur, en date du 15 avril 1836, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public, dans la ville de la Nouvelle Orléans, avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, de quelque manière que ce soit. Les dimensions et limites des lots de terre ci-dessus, sont particulièrement décrites et établies dans un acte de vente des quatre lots de terre marqués F. de C. A. Jacob à John K. West, passé pardevant J. B. Marks, notaire public, le 26 mai 1836, et dans l'acte de vente des quatre lots de terre marqués B. des syndics de Champeaux & Garand, passé pardevant Felix Grima, notaire public le 3 juin 1836.

Conditions—Les acheteurs comptant.

L'acquéreur de la propriété assumera le paiement du billet de John K. West, pour $4,500 et portant hypothèque sur la propriété, et actuellement tenu par la Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, et dû les 14 et 17 mai 1836; la balance comptant.

Une maison et un lot de terre situés à Zamora, (Mexique.)

Conditions, comptant.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Louis Hermann, notaire public.
A. SIDNEY ROBERTSON,
12 jan—M. 12, 26 et 4 Marshal des E U

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district oriental de la Louisiane — No. 437.—Arnold Budin, chargé de la vente des biens de Daniels et Goodman, en faillite.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le vendredi 10 février 1843, à midi, devant la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale,
Un Cheval et une Barouche.
Conditions,—comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
26 janv—30, 4 & 10 Marshal des E. U.

EN FAILLITE.

J. P. Benjamin, chargé de la vente des biens de JEAN JACQUES MONTFORT, en faillite, dans la Cour de District des Etats-Unis, district oriental de la Louisiane,—No. 449.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le samedi onze février 1843, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

1o. Six lots de terre dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, dans l'îlet No. 14.

Les Nos. 1 et 2 mesurent chacun, mesure française, 30 pieds de face à la rue America, sur 120 pieds de profondeur.

Les Nos. 3 mesure 30 pieds de face à la rue America, sur 150 pieds de profondeur.

Les lots Nos. 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue America, sur 120 pieds de profondeur.

Les Nos. 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rabbit, sur 120 pieds de profondeur.

Le No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Columbus, sur 120 pieds de profondeur.

Le No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Bear, sur 120 pieds de profondeur.

2o. Un lot de terre situé dans Lewisburg, sur le bord du lac Pontchartrain, paroisse de St. Tammany, désigné par le No. 24 sur un plan de ladite ville, dressé par Bourgerol, députe-voyer, le 15 mars 1834, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, mesurant un demi-arpent de face à l'avenue du Lac, et traversant l'avenue Cégal, sur laquelle il a de face la même dimension d'un demi-arpent; ledit lot formant une des encoignures des avenues du Lac et Hickory, et mesure de face à cette dernière avenue 7 arpents et 107 pieds.

3o. L'îlet No. 163, dans le faubourg Franklin, borné par les rues Liberty, Palmyra, Arts et Genie, et mesurant, mesure française, 300 pieds de face aux rues des Arts, et des Palmiers, sur 300 pieds de face aux rues Génie et Liberté.

4o. Cinq lots de terre dans la paroisse de Livingston, dans l'endroit appelé Plaisance, sur le rail-road de Nashville, à environ 40 milles de la Nouvelle-Orléans, désignés dans le Nos. 76, Rail-road, aux 76, range 9 Est. Les dits lots sont désignés par les Nos. 46, 47, 48, 49 et 50, sur un plan dressé par Morgan, le 26 mars 1837, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, contenant ensemble 51 Lotins dont environ 7 Lot de 2,000,000, et contenant chacun 5,000 pieds en profondeur sur 124 pieds de large.

5o. Un lot de terre dans le faubourg Washington, désigné sous le No. 8 de l'îlet No. 6, sur un plan dressé par J. Pilié, le 9 octobre 1834, et déposé en l'étude de Félix de Armas, ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Bellefontaine, sur 120 pieds de profondeur.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Un tiers comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. Les actes de vente devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le [illegible] nommée SYLVA, âgée d'environ 18 ans, [illegible]
Conditions de la vente—[illegible]
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant [illegible] Smith.
A. [illegible] Marshal des E. U.

DOUBLONS—des doublons [illegible]
25 janv FRANCHIMONT, [illegible]

VENTES DE CE JOUR.

PAR H. BARNETT, Sr.

IL sera vendu aujourd'hui, à dix heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 112,

Un assortiment de marchandises sèches, 100 caisses vin de Bordeaux rouge, 50 barillets graisse, 20 caisses blanc de baleine, 40 caisses savon, 60 sacs café, 10 barils tabac, farine, riz, sucre etc. etc.

A midi—Un assortiment de meubles. 3 fev

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vin de Marseille à l'encan.

AUJOURD'HUI vendredi, 3 du courant, à quatre heures P. M., sur la levée, vis-à-vis la rue du Quartier, actuellement en débarquement de la barque Joshua Bates, il sera vendu positivement,
160 barriques vin de Marseille.
Ayant droit au droit au drawback.
Conditions à la vente. 3 fev

PAR E. D. SYKES.
Café! Café!

IL sera vendu vendredi 3 du courant, à 11 heures, au magasin de MM. L. V. Hubbard & Co., No. 91 rue Tchoupitoulas, pour le compte de qui il appartiendra,
300 sacs Café avarié, légèrement avarié à bord du navire General Morton, dans son voyage de Rio à ce port.
Conditions,—comptant. 2 fev—2

PAR E. FAYET.
108, rue de Chartres.

IL sera vendu, aujourd'hui vendredi 3 février, à 10 heures à son magasin d'encan,

Un assortiment général de marchandises sèches et habillements.

Aussi—70 caisses bottes, souliers et brodequins.
3 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu samedi prochain 4 du courant, au No. 80, rue Condé, les meubles d'une maison. Aussi un beau cheval. Conditions comptant, en billets de la 1re. municipalité. 2 fev

PAR A. CHOPARD.
Mousse! Mousse! Mousse!
Vente sans réserve.

IL sera vendu samedi prochain, 4 du courant, à dix heures du matin, au magasin No. 12, rue Toulouse, entre Chartres et Levée,
40 balles belle mousse noire, en parfait état, garantie et divisée en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions à la vente. 2 fev

PAR F. A. GUILLOTTE, Jr.

SAMEDI 4 février 1843, il sera vendu au Tattersall, cinq droits [illegible] des [illegible] [illegible] pour l'année 1843, et 14 bancs au choix et à chevaux.
Conditions, comptant. 2 fev

Domestiques de maison, de valeur, et au [illegible] PAR [illegible] & Co. [illegible] [illegible]

IL sera vendu à l'encan, samedi 4 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks:

La négresse JANE, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et sa fille JULIA ANN, âgée d'environ 9 ans, couchant déjà en ville. Pleinement garanties, et vendues pour aucune faute.

Conditions,—moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéquées jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant D. L. McCoy, notaire public. Et une autre Mus et pièce, plusieurs autres esclaves de valeur. Conditions à la vente. 2 fev—3

PAR E. GUINAULT.
Succession de André Bernard-Benet.

IL sera vendu samedi 11 février 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte des héritiers de la succession Bernard-Benet:

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie formant l'encoignure des rues St. Joseph et Magazine, ayant, mesure américaine, 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Joseph, et 62 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Magazine, ensemble avec une maison en brique de deux étages, cuisine, écurie en briques de quatre pièces, citerne, water works, &c. Cette propriété est louée à raison de $70 par mois.

Trois lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés sur un plan [illegible] Zeringuer, le 26 août 1836 et déposé au bureau du juge de la paroisse, sous les Nos. 39, 40 et 41 de l'îlet No. 41, ayant chacun 50 pieds de face à la rue Hampson entre celles Dublin et Madison, sur 120 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan [illegible], exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions, comptant. Les actes de vente pardevant Mr. Cuvillier, not. pub. 3 fev.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 4 février 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

Le 8 lots de terre situés au faubourg Trémé, compris entre les rues Esplanade, Plauche et Villeré.

Le lot No. 1 faisant l'encoignure des rues Plauche et Esplanade, mesure 30 pieds de face à ladite rue Esplanade, sur 115 pieds de profondeur et face à la dite rue Plauche.

Les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 contigus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 115 pieds de profondeur.

Et le No. 6, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Plauche, sur 147 pieds 9 pouces de profondeur, et ayant 11 pieds 10 pouces sur la ligne du derrière.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Clouet, rue des Orleans, entre Clouet et Louisa, mesurant, pied anglais 41 pieds 6 pouces de face à la rue des Orléans, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Un tiers comptant, le reste à [illegible] [illegible] de payer la moitié en billets de la Banque des Citoyens. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 3 fev—4

Vente du Syndic.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, samedi 4 mars prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, sous la direction de W. Goodrich, syndic des créanciers de C. H. Henshaw et Company, en faillite, conformément à un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 décembre 1842.

Les propriétés ci-après décrites, abandonnées par C. H. Henshaw à ses créanciers sur le compte de Henshaw et Rogers.

Deux lots de terre situés dans le faubourg Jackson, dans le lot de la paroisse de Jefferson, désignés sous les Nos. 41 et 72.

L'îlet No. 41 est borné par les rues Canal, Magnolia, Alexandre et Prieur. Les dimensions [illegible] [illegible] l'îlet No. 72 est borné par les rues Canal, Douane, St. Patrick et Bernadotte, et contient les lots [illegible] à 14 inclusivement. Les dimensions [illegible] [illegible] sur le plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions.—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18, et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
1 fev—(t 1, 14, 21 & 4m

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 4 février à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
L'esclave Robert, mulâtre âgé d'environ 40 ans, bon cuisinier &c. &c.
Conditions.—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Felix Percy, not. pub. 31 jan

PAR BACH & WARFIELD.
Dix-huit lots de terre de valeur dans le faubourg Livaudais.

SERONT vendus pour les termes de dix ans, lundi, 6 février à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins,
Dix-huit lots de terre de valeur désignés par les Nos. 40, 46, 47, 48, 49, 50, 63, 64, 172, 60, 61, 62, 83, 84, 90, 91, 174, sur le plan original.
Le loyer devra être payé tous les trois mois.
Plus de détails le jour de la vente. Le plan est déposé au bureau des encanteurs. 29 janv

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Succession de M. B. de Grandpré.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 10 décembre 1842, il sera vendu samedi 4 février prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, sous la direction de E. Lepine, curateur de la succession vacante de M. B. de Grandpré, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites:

1o. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. 9 sur un plan de la susdite ville, dressé par John Bokhart, arpenteur, le 9 mars 1838 et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public de la Nouvelle-Orléans, et bornée par les rues Richard, Bermudas et Jefferson.

2o. La moitié indivise d'un autre lot de terre dans la même ville de Carrollton et désigné sur le même plan sous le No. 18, et borné par les rues Richard, Hampson et Lacombe.

3o. Un morceau de terre contenant quatorze acres, situé à la Passe Christian, comté de Hancock (Mississipi) désigné sur un plan par C. F. Zimpel, le 20 mai 1836, et déposé en l'étude de W. Barwell, alors notaire public.

Plus de détails seront donnés au moment de la vente.
Conditions,—comptant.
Les actes de vente pardevant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 déc—4 jpa

LIVRES FRANÇAIS A VENDRE.

A VENDRE à bon marché, en vertu d'un acte de décès commis, partie d'une bibliothèque française consistant en environ 1000 volumes, composée principalement de poésies et de romans.

Les livres et le catalogue peuvent être vus au No. 82, rue Tchoupitoulas. Offre reçue par préférence jusqu'au 1er. février prochain, ils seront vendus à l'encan; par catalogue le 10 février. 24 janv—10

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses clients et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St. Pierre, No. 143, entre Bourgogne et Dauphine.

Ce médecin ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères rebelles, &c., traitera par une méthode nouvelle, dont il est l'inventeur et par l'emploi de médicamens à lui particuliers, sans danger, qu'il a été assez heureux de guérir avec succès dans les cas les plus invétérés, les personnes qui réclameraient ses soins pour ce genre de maladies. 17 j—1m

MAGASIN d'Habillements confectionnés, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris—Vente à grand rabais pour cause de départ:
60 pièces Toile d'Irlande, à $9 la pièce.
100 demi pièces do 4 00 do.
J. L. DONNAMETTE, 40, rue Conti, passage de la Bourse.
24 jan

VENTE AU RABAIS
CHAPEAUX DE DAMES A QUATRE PIASTRES.
BAZAR PARISIEN,
Encoignure des rues Royale et Dumaine.

NORMANDIN Frères à l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages un très grand assortiment de Chapeaux de Dames, de goût le plus nouveau et sortant des premières maisons de Paris; ils seront mis en vente lundi 23, au prix de quatre piastres.

Chemises de toile de $3 à 4, chemises de coton de $1 à 2, bretelles, cravates, cols, &c. &c.

Parfumeries de toute espèce et ouvrages en cheveux. Coupe de cheveux à 25 sous. 20 janv—10

PLATINA-CEMENT.

MR. ACHILLE ROSSI, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette substance minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, elle acquiert en fort peu de temps une grande dureté, ce que qu'elle peut sans danger conserver pendant plusieurs années, son pouvoir préservatif, de manière à prévenir l'extraction inutile.
No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 26 jan

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son atelier à la Fonderie de Sarre, No. 165, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul Agent dans cette ville.
25 nov J U LAVILLEBEUVRE.

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE.

REÇUE par la Faculté de Paris en 1823, et par la Faculté de la Louisiane en 1831, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a demeuré à Mme. Blanqui, dans le logement que celle-ci occupait dans la rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1822, après trois années d'études; sa réception en 1823 dans la célèbre maison d'accouchement instituée sous le patronage de la Reine des Français; une pratique de quinze années à Paris, et enfin la suffrage des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de Dames et de la vaccination. 27 av—1an

H. DE GOER & BIZOLARD, préviennent les marchands et le public en général, que leur société en nom collectif et sous la raison [illegible] [illegible] d'ici à cette époque pour le comptant au prix [illegible] un assortiment de marchandises françaises, anglaises, américaines et allemandes. Rue des Chartres, No. 38.

P. S. Les personnes qui ont des comptes contre eux sont priées de les présenter [illegible] [illegible] de la société, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]
[illegible] LYALL & DAVISON, 164, rue du Camp.